



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT 230-2011-04

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 230-2011-04 modifiant le règlement de lotissement numéro 230-2011 afin de préciser les normes de lotissement applicables pour les projets intégrés résidentiels a été adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 14 juin 2022 à une séance ordinaire;
- QUE ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de Roussillon, le 29 juin 2022;
- QUE ce règlement est entré en vigueur le 5 juillet 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Mathieu, ce 7 juillet 2022.

Joël-Désiré Kra
Directeur général et greffier-trésorier